

Monsieur HOCQUARD JEAN-MICHEL 2 RUE SAINT LEU 94520 PERIGNY

Paris la Défense, le 13/04/2021

Nous soussignés, Direction des Ressources Humaines Société Générale, attestons que :

Monsieur HOCQUARD JEAN-MICHEL

en tant que salarié de la Société Générale, doit adhérer à la Mutuelle SG. Ce régime obligatoire peut couvrir également, sur demande du salarié, les enfants de moins de 20 ans.

En effet, la Direction de la SOCIETE GENERALE et les Organisations Syndicales représentatives au niveau national ont signé le 12 juillet 2006 un accord collectif instaurant un régime obligatoire de frais de santé pour l'ensemble des salariés de la SOCIETE GENERALE en France.

Suite au vote positif en Assemblée Générale Extraordinaire de la Mutuelle du personnel du Groupe Société Générale du 7 novembre 2006, ce nouveau régime a été mis en place à compter du 1er janvier 2007.

Cette attestation pourra être présentée par Monsieur HOCQUARD JEAN-MICHEL pour la résiliation de sa complémentaire santé individuelle facultative auprès d'une autre mutuelle ou d'un assureur.

Eliane MARTIN

Société Générale

Ressources Humaines HRCO/SSCICRH TSA 10905 92894 NANTERRE CE

Directrice du centre ressources humaines